

20-02-2026 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

FACTURES PAYÉES		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
Hydro-Québec	Garage, salle, bureau, égouts	4 595.20 \$
TOTAL		4 595.20 \$

FACTURES À PAYER		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
André Roy	Lumière garage	68.65 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	48.35 \$
Buropro	Copies mensuelles janvier	48.37 \$
Cain Lamarre	Dossier infraction coupe d'arbres	641.18 \$
Carrefour du Camion Amqui	Écrou, boîte de jonction, courroies et vérifier poulie Western	544.63 \$
Claudine Cyr	Indemnité servitude des Érables	153.75 \$
Club de motoneige Vallée	Carte sentiers	100.00 \$
Conciergerie d'Amqui	Entretien janvier	190.98 \$
Code Ducharme	Mise à jour Code civil et territoire municipal	159.29 \$
Christine Paquet	Indemnité servitude des Érables	171.00 \$
Donald Raymond	Patinoire du 9 janvier au 1er février	858.50 \$
Ferme Therval	Location février	4 524.52 \$
Fonds d'information sur le territoire	Mutation janvier	6.00 \$
Garage Coop d'Albertville	Essence camionnette	152.30 \$
Isabelle-Nancy Berger	Indemnité servitude des Érables	117.30 \$
Jennifer Gosselin	Entretien souper de Noël	45.00 \$
Lamarre Gaz Industriel	Oxygène	101.18 \$
Mamzèle Cerise traiteur	Sauce supplémentaire souper de Noël des enfants	40.00 \$
Méghan Lévesque-Blouin	Indemnité servitude des Érables	228.90 \$
MRC Matapédia	Quote-part diverses	26 156.24 \$
Papeterie Bloc-Note	Agrafe, enveloppes fenêtres	65.05 \$
Pièces d'auto DR	Mèches, tige à souder, huile et filtre camionnette, urée	456.78 \$
Propulses Énergie	Diésel	6 846.40 \$
Remises provinciales et fédérales	31-janv	7 194.78 \$
Revenu Québec	CNT 2025	111.59 \$
Robitaille équipement	Lame, sabot, peigne Western	3 648.44 \$
Service Traiteur Francine Bérubé	Souper de Noël et déjeuner début de mandat	828.40 \$
Société d'Assurance Automobile	Immatriculation 2026-2027	2 889.11 \$
Unoria	Support de triangle Western	11.42 \$
Visa	Eaux et croustilles souper de Noël, publipostage Journal municipal et Lancement MADA, timbres pour envoi compte de taxes, lumières chauffantes et régulateur Western, Caméra salle du conseil	799.66 \$
TOTAL		57 207.77 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

21-02-2026 : CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

22-02-2026 : 2IÈME VERSEMENT POUR 2025 AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CONCERNANT L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL FRR 2025

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du bilan 2025 du Comité de développement;

Considérant que nous avons reçu le deuxième versement de la MRC de la Matapédia de l'entente 2025;

Par conséquent, il est proposé par Mme Catherine Larochelle, secondé par M. Albert Robichaud et résolu unanimement d'autoriser le versement final de 2025 au montant de 6 162.92\$

Vote pour : 4 et vote contre : 0

23-02-2026 : : OCTROI DE CONTRAT À LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE POUR L'ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'acheter de Les Aménagements Lamontagne inc 25 000 litres de chlorure de calcium 35%, au coût de 0.47\$ du litre pour la saison 2026. Une option de 12 000 litres supplémentaires est prévue au budget au besoin.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

24-02-2026 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-01 CONCERNANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 2011-01 AU SUJET DE LA CONSTITUTION EN SITE DU PATRIMOINE LE SITE DE L'ANCIEN MAGASIN GÉNÉRAL GRENON

Mme Jennyfer Ruel, conseillère, par la présente :

1. Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à la séance du 13 avril 2026, le règlement 2026-01 concernant l'abrogation du règlement 2011-01 au sujet de la constitution en site du patrimoine le site de l'ancien magasin général Grenon.
2. Dépose le projet de règlement 2026-01 concernant l'abrogation du règlement 2011-01 au sujet de la constitution en site du patrimoine le site de l'ancien magasin général Grenon.

Vote pour : 4 et vote contre : 0

25-02-2026: AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2026-02 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

M. Albert Robichaud, conseiller, par la présente, donne avis de motion, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement 2026-02 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments visant à garantir la salubrité et la conservation des immeubles et qui aussi modifie la liste des bâtiments assujettis au règlement sur la démolition d'immeuble numéro 2023-01.

Considérant que la Municipalité d'Alberville est régie par le *Code municipal (RLRQ, c. C-27.1)* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*;

Considérant que l'article 137 de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2021, c.10)* prescrit que les municipalités doivent adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments s'appliquant minimalement aux bâtiments patrimoniaux avant le 1^{er} avril 2026;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* prescrit le contenu de ce règlement;

Considérant que le conseil de la municipalité juge opportun que ce règlement s'applique à l'ensemble des bâtiments du territoire;

Considérant que la liste des bâtiments assujettis au règlement sur la démolition d'immeubles n° 2023-01 doit être modifiée pour correspondre à ceux inscrits dans l'inventaire que la MRC de La Matapédia doit adopter au plus tard le 1^{er} avril 2026;

Par conséquent, il est proposé par M. Albert Robichaud et résolu unanimement :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2026-02 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 2 mars 2026.

Vote pour : 4 et vote contre : 0

26-02-2026 : APPROBATION DU DÉPÔT AU PROGRAMME DE LA TECQ 2024-2028

Considérant que la Municipalité d'Alberville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Par conséquent, il est proposé par Mme Catherine Larochelle, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que:

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu de la programmation #1 de la TECQ 2024-2028 et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Vote pour : 4 et vote contre : 0

27-02-2026 : ATTESTATION DES COÛTS ADMISSIBLES AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

Considérant que le Ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 256 346\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

Considérant qu'à la suite des changements apportés par le Ministère des Affaires municipales, et Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

Considérant que la compensation annuelle allouée à la Municipalité d'Albertville vise les dépenses de fonctionnement des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Albert Robichaud et résolu unanimement d'attester le bilan suivant présenté par la greffière-trésorière totalisant les dépenses admissibles encourues au cours de l'année 2025 sur des routes locales de niveau 1 et 2, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

28-02-2026 : LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Catherine Larochelle et résolu unanimement :

1. D'approuver la liste préparée par la directrice générale en regard des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales 2025 et avant, au montant total de 20 619.26 en annexe au procès-verbal;
2. D'autoriser la directrice générale à expédier aux personnes endettées et désignées dans la liste pour un montant minimum de 100\$ pour l'année 2025 et avant, un dernier avis avant l'envoi à la MRC;
3. De soustraire de ladite liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté avant le 17 mars 2026, la totalité des sommes dues en argent ou via internet;
4. De transmettre à la MRC la liste désignée pour non-paiement de taxes au plus tard le 20 mars 2026.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

29-02-2026 : RAPPORT D'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

La greffière-trésorière dépose le rapport d'application du règlement de gestion contractuelle.

30-02-2026: AUTORISATION CONCERNANT LA SIGNATURE DU DOCUMENT NOTARIÉ POUR LES SERVITUDES À HYDRO-QUÉBEC POUR NOS LOTS #5248301 ET #6656577

Considérant que la ligne d'Hydro-Québec sera érigée sur le chemin des Érables;

Considérant que les propriétaires de terrain doivent inscrire une servitude en faveur d'Hydro-Québec concernant la plantation de poteau ainsi que leur dispositif de retenue;

Considérant que la Municipalité d'Albertville possède deux (2) terrains sur le chemin des Érables, soit un terrain constructible qui sera vendu au printemps ainsi que le terrain pour aménager l'accès public au Lac Indiens;

Considérant les frais de servitude seront inclus dans la vente du terrain constructible;

Par conséquent, il est proposé par M. Albert Robichaud, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement :

1. D'autoriser M. Martin Landry à signer le document notarié pour l'inscription des servitudes à faveur d'Hydro-Québec sur nos terrains soient les lots 5248301 et 6656577

Vote pour : 4 Vote contre : 0

31-02-2026: NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET DES PERSONNES AÎNÉS

Considérant que des élections ont eu lieu en novembre 2025;

Considérant qu'il est requis de nommer la ou les personnes responsables des questions familiales et des personnes aînées;

Il est proposé par M. Albert Robichaud, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de nommer Mme Jennyfer Ruel en tant que représente du conseil municipal pour le comité de la politique familiale.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Albert Robichaud et résolu unanimement de nommer Mme Catherine Larochelle en tant que représente du conseil municipal pour le comité de la politique amie des aînées.

Vote pour : 4 et vote contre : 0

32-02-2026: DÉPENSES ASSUMÉES POUR LES HABITATIONS D'ALBERTVILLE

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par M. Albert Robichaud et résolu unanimement que la Municipalité d'Alberville assume pour les Habitations d'Alberville les dépenses suivantes.

- L'entretien hivernal (30h + 20l/hr), estival (35h pelouse) : 2895\$
- L'administration (20h), timbre et papeterie: 800\$

Vote pour : 4 et vote contre : 0

33-02-2026 : AUTORISATION DU DÉPÔT ET DE LA SIGNATURE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES ET PATRIMONIALES (FISC) CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Considérant que la Municipalité d'Alberville reconnaît l'importance de la culture comme vecteur de vitalité et de développement de sa communauté;

Considérant que la Municipalité d'Alberville souhaite bonifier l'offre de services de la bibliothèque municipale par une programmation d'activités culturelles diversifiées et accessibles à tous ses citoyens;

Considérant que le projet « Ensemble à la biblio! » cadre avec les objectifs du Fonds de soutien aux initiatives culturelles et patrimoniales de la MRC de la Matapédia;

Considérant que ce programme permet un soutien financier pouvant atteindre 80 % du coût total du projet, jusqu'à concurrence de 4 000 \$;

Considérant que la Municipalité doit confirmer une mise de fonds en argent minimale équivalant à au moins 5 % du coût total du projet avant taxes;

Par conséquent, il est proposé par Mme Catherine Larochelle, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement :

- D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux initiatives culturelles et patrimoniales au montant de 3 790 \$ pour la réalisation du projet « Ensemble à la biblio! » ;
- De confirmer l'engagement financier de la Municipalité d'Alberville pour une contribution totale de 975 \$, afin de compléter le montage financier, le tout réparti comme suit :
 - Un montant de 475 \$ provenant du budget de fonctionnement 2026 de la bibliothèque;

- Un montant maximal de 500 \$ provenant des fonds généraux;
- D'autoriser Mme Valérie Delis-Gagnon, responsable de la bibliothèque, à signer la demande d'aide financière;
- D'autoriser, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à cette demande et, advenant une réponse positive, au protocole d'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité d'Albertville.

Vote pour : 4 et vote contre : 0

34-02-2026 : AFFAIRE NOUVELLE

Aucune

35-02-2026 : PÉRIODE DE QUESTION

L'inscription de la note Vote pour Vote contre sur le procès-verbal

36-02-2026: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Albert Robichaud, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement de lever la séance à 20h22.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/greffière-trésorière